

## Séance du Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le vendredi quatre avril à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 28 mars 2014, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François THOMAS.

**Étaient présents** : 13 Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux : BARRÉ Marie-Line, BAYONNETTE Danièle, BIGNON Rachel, BORTOLUSSI Christine, CAUZETTE Nadine, DABADIE Sylvain, DELORD Didier, DELUC Éric, DUVIGNAU Yvette, ELGOYHEN Georges, LASSERRE Jacques, LASSERRE Jérémy, THOMAS Jean-François.

**Pouvoirs** : 2 BEN Isabelle à CAUZETTE Nadine, LAMARRIGUE Gérard à THOMAS Jean-François.

**Absents** : 2 BEN Isabelle, LAMARRIGUE Gérard.  
Monsieur Éric DELUC été élu secrétaire de séance.

Dans une lettre adressée au Conseil municipal la famille de Madame Marie-Line BARRÉ remercie les membres pour les condoléances formulées par ces derniers suite au décès de son père.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation des comptes rendus des réunions du 19 et 28 mars 2014. Le Conseil approuve ce compte-rendu à l'unanimité.

### 1- Indemnités aux Élus :

#### \* Indemnités au Maire :

**Vu le Code Général des Collectivités territoriales** et notamment les articles L2123-20 et suivants,

**Vu l'arrêté** municipal du 28 mars 2014 portant délégation de fonctions du Maire aux Adjoints,

**Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la Loi, d'une part, les indemnités de fonction versées au Maire et d'autre part les indemnités de fonctions versées aux Adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

1) décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire :

Population de Viella	Taux maximal possible en % de l'indice 1015
De 500 à 999	31 %

**A compter du 28/03/2014**, les indemnités de fonction du Maire sont fixées à **31 %** de l'indice terminal de la fonction publique.

#### \* Indemnités aux Adjoints :

**Vu le Code Général des Collectivités territoriales** et notamment les articles L2123-20 et suivants,

**Vu l'arrêté** municipal du 28 mars 2014 portant délégation de fonctions du Maire aux Adjoints,

**Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la Loi, d'une part, les indemnités de fonction versées au Maire et d'autre part les indemnités de fonctions versées aux Adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire :

Population de Viella	Taux maximal possible en % de l'indice 1015
De 500 à 999	8,25 %

**A compter du 28/03/2014, les indemnités de fonction d'adjoint au Maire sont fixées comme suit :**

1er adjoint : 8,25 % de l'indice terminal de la fonction publique  
 2ème adjoint : 8,25 % de l'indice terminal de la fonction publique  
 3ème adjoint : 5,45 % de l'indice terminal de la fonction publique

NOM	Prénom	Qualité	TAUX MAXIMUM pouvant être voté	Taux voté de l'indice 1015 <i>Brut Mensuel : 3 801,46 €</i>	Montant BRUT mensuel	Montant BRUT trimestriel
THOMAS	Jean-François	Maire	31%	<b>31,00%</b>	1 178,45 €	3 535,36 €
DELUC	Eric	1er Adjoint	8,25%	<b>8,25%</b>	313,62 €	940,86 €
CAUZETTE	Nadine	2ème Adjoint	8,25%	<b>8,25%</b>	313,62 €	940,86 €
BIGNON	Rachel	3ème Adjoint	8,25%	<b>5,45%</b>	207,18 €	621,54 €

## **2- Vote des taux d'imposition pour 2014 des taxes directes locales**

Conformément à l'article 1639A du Code Général des impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux Services fiscaux, par l'intermédiaire des Services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Pour l'année 2014, Monsieur le Maire présente les éléments qui figurent sur l'état des services fiscaux. Cet état mentionne notamment les bases d'imposition, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu à taux constant.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante de fixer les taux pour 2014.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- d'appliquer pour 2014 un taux de variation proportionnel de **1,019998** et vote les taux suivants :

Objet Taxe	Taux voté en %	Produit attendu en €
Taxe d'habitation TH	13,61	66 322
Foncier bâti FB	16,42	59 818
Foncier non bâti FNB	83,80	49 777
		<b>TOTAL : 175 917 €</b>

**Le produit attendu de 175 917,00 € sera inscrit à l'article recettes 7311.**



\* Monsieur le Maire fait appel à candidature pour l'élection du délégué suppléant :  
- Georges ELGOYHEN déclare être candidat.

Monsieur le Maire fait procéder au vote à bulletin secret.

**Résultat:**

Votants	15
Bulletins blancs	0
Suffrages exprimés	15

Georges ELGOYHEN ayant obtenu 15 voix, est déclaré élu délégué suppléant

- **2 délégués titulaires** D DELORD - JF THOMAS
- **1 suppléant** G ELGOYHEN

**2 - Délégués désignés :**

◆ **Syndicat intercommunal du Madiranais:**

- **1 délégué** S DABADIE
- **1 suppléant** E DELUC

◆ **Syndicat intercommunal collecte et traitement des ordures ménagères :**

- **2 délégués** (à proposer à la CCAA) C BORTOLUSSI - G LAMARRIGUE

◆ **SIVU du LEES et AFFLUENTS à GARLIN :**

- **1 délégué** G ELGOYHEN
- **1 suppléant** Jérémy LASSERRE

◆ **Affaires scolaires, délégués à la CCMVA :**

- **2 délégués** D BAYONNETTE - I BEN

◆ **Chambre des métiers :**

- **2 délégués** D DELORD - R BIGNON

◆ **Correspondant Défense :**

- **1 délégué** Jacques LASSERRE

◆ **Délégués au sein d'associations :**

- **1 délégué par association**
- UDAF du Gers N CAUZETTE
- Association des Aînés Ruraux Y DUVIGNAU
- Insertion - Lutte contre l'exclusion G ELGOYHEN
- Personnes handicapées M L BARRÉ

◆ Délégué au Foyer Rural :

**3 délégués + 1 suppléant** Y DUVIGNAU - S DABADIE - Jérémy LASSERRE - G LAMARRIGUE

- chargés du suivi du nettoyage régulier du foyer avant et après chaque manifestation, de l'approvisionnement des produits et du matériel d'entretien, du papier WC, des essuies mains, des sacs poubelles, etc.
- chargés des prêts de vaisselle et du suivi du règlement des locations de vaisselle
- chargés du suivi du budget affecté au renouvellement de la vaisselle

◆ Désignation grands Électeurs Sénatoriales :

3 délégués titulaires ont été désignés, il s'agit du Maire et des 1er et 2ème Adjointes.

- **3 délégués** JF THOMAS - E DELUC - N CAUZETTE

**3 - Désignation des délégués aux Commissions Communales :**

Liste des commissions mises en place par le nouveau Conseil Municipal

↳ *le premier nom est responsable de la commission*

COMMISSION BUDGET FINANCES :

JF THOMAS - E DELUC - S DABADIE - R BIGNON - D DELORD

Préparation du budget

Contrôle et Suivi du budget en liaison avec le secrétariat de la Mairie

Analyse des dépenses importantes

Suit les mouvements de trésorerie

COMMISSION PERSONNEL :

JF THOMAS - E DELUC - Jacques LASSERRE - D DELORD - Y DUVIGNAU

Analyse de l'organisation du travail

Définition des objectifs à l'attention du personnel communal

Programmation Organisation du travail

Suivi des résultats

Déroulement de carrières. Reclassements - Avancements - Primes

COMMISSION URBANISME - ENVIRONNEMENT :

JF THOMAS - E DELUC - M L BARRÉ - R BIGNON - I BEN- G LAMARRIGUE

Étude des demandes de Permis de Construire

Étude des demandes de certificat d'urbanisme et autres documents d'urbanisme

Analyse de tous les problèmes liés à l'environnement sur le territoire de la commune,

Suivi avec le secrétariat de Mairie du listing des terrains à bâtir à vendre

COMMISSION VOIRIE :

E DELUC - G LAMARRIGUE - JF THOMAS - Jérémy LASSERRE - C BORTOLUSSI

Élaboration d'un plan d'entretien de la voirie et du curage des fossés sur 8 ans

Élaboration du programme annuel voirie en liaison avec la CCAA

Suivi des travaux de voirie : Programme annuel et travaux ponctuels

Visite annuelle ou semestrielle de toute la voirie communale

Visite ponctuelle de la voirie après un orage, une tempête

Suivi de l'entretien des sentiers de randonnées

COMMISSION APPEL D'OFFRES :

**L'assemblée délibérante décide « à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret »**

JF THOMAS - ML BARRE - D DELORD - G LAMARRIGUE - E DELUC -

Élaboration des Marchés

Étude et analyse des remises de prix lors d'appels d'offres

Proposition de Choix des entreprises à retenir par le Conseil Municipal, en fonction des critères de l'appel d'offre

### COMMISSION TRAVAUX / BATIMENTS COMMUNAUX/PISCINE :

JF THOMAS - G LAMARRIGUE - D DELORD - E DELUC - Jérémy LASSERRE

Aménagement du village: projets

Élaboration d'un programme travaux sur les bâtiments communaux

Élaboration d'un programme travaux pour l'entretien général de la commune

Suivi des travaux à la piscine

Accompagnement du maître nageur - Commandes de produits - Suivi des analyses de l'eau

Suivi de la mise en hivernage de la piscine

### COMMISSION ANIMATION, FETES et CEREMONIES :

N CAUZETTE - D BAYONNETTE - Y DUVERNAU - G LAMARRIGUE - I BEN

Organisation des réceptions de la Mairie: Vœux, Inauguration, 8 mai, Apéritif de la fête locale, 26 juillet, 11 novembre, etc.

Organisation du Goûter des Aînés

Accompagnement des associations qui organisent des manifestations,

Recherche d'idées et organisation d'une manifestation annuelle pour rassembler les Viellanais

### COMMISSION VILLAGE :

Y DUVERNAU - D BAYONNETTE - I BEN - R BIGNON - Jérémy LASSERRE - N CAUZETTE - JF THOMAS

Aménagement du village, nettoyage, Fleurissement,

Étude de l'aménagement de l'espace au Nord des Arènes

Élaboration d'un programme d'entretien du village,

Étude d'un projet d'aménagement esthétique et d'amélioration de la propreté aux abords des containers à ordures

Travaillera avec un « **Comité Consultatif** » à une réflexion concernant l'aménagement du village, le fleurissement, la propreté, l'amélioration de la sécurité routière

### COMMISSION CULTURE :

D BAYONNETTE - G LAMARRIGUE - S DABADIE - JF THOMAS

Installer à la Mairie un panneau information réservé aux manifestations "culturelles" de la région. Armagnac - Béarn - Bigorre - Landes

Étudier la possibilité de faciliter les déplacements aux spectacles, cinémas etc.

Faire vivre la Médiathèque

Assurer un lien avec Les Liserons Viellanais et la Chorale,

Proposer des idées d'animations culturelles

### COMMISSION COMMUNICATION :

JF THOMAS - M L BARRÉ - G LAMARRIGUE - D BAYONNETTE - R BIGNON - S DABADIE - C BORTOLUSSI - Jacques LASSERRE

Assurer la réalisation du Site internet de la Mairie et suivre la mise à jour

Préparer 1 bulletin municipal par an à l'attention des Viellanais

Être le relais du Conseil Municipal auprès des Viellanais

Organiser une rencontre régulière avec les Viellanais pour faire le point des actions du CM

### COMMISSION ACTION SOCIALE et SOLIDARITE :

J F THOMAS - N CAUZETTE - M L BARRÉ - R BIGNON - D BAYONNETTE - Y DUVERNAU

Représentation de la Mairie auprès des organismes départementaux

Aide des familles qui le demandent pour établir les dossiers d'aide : Allocation personnalisée d'autonomie (A.P.A.) Aide ménagère, Allocations diverses

Visite de certaines familles de la commune, établir un lien avec les assistantes sociales

Assurer le lien avec la Croix Rouge Mobile (2ème Vendredi de chaque mois)

### COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS :

La commission est composée du Maire, de 6 Viellanais titulaires et 6 suppléants désignés par le service des impôts sur proposition du Conseil Municipal. (cf. annexe 1 )

Vérifie les modifications apportées aux biens bâtis et s'assure du classement des immeubles à partir d'une grille fournie par le service des impôts.

#### **4 - Arrêtés de délégations de fonctions :**

↳ Il est donné délégation à **Monsieur Éric DELUC, 1<sup>er</sup> adjoint**, pour assurer et signer, en nos lieu et place, sous notre surveillance et notre responsabilité, en cas d'absence ou d'empêchement, les fonctions et missions relatives aux questions liées à :

- l'instruction et la délivrance des autorisations d'occuper le sol, des demandes de certificats d'urbanisme, de permis de construire, de déclaration de travaux et autres documents d'urbanisme,
- la préparation et l'exécution du budget. Dans ce cadre, la délégation porte sur les documents concernant les finances communales : titres de recettes, mandats de paiement, bordereaux et tous les courriers qui y sont relatifs,
- les affaires sociales et notamment les dossiers de demande d'aide sociale,
- les affaires culturelles,
- les affaires du cimetière,
- l'entretien des biens et des bâtiments communaux.

↳ Il est donné délégation à **Madame Nadine CAUZETTE, 2<sup>ème</sup> adjoint**, pour assurer et signer, en nos lieu et place, sous notre surveillance et notre responsabilité, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire et du 1<sup>er</sup> Adjoint, les fonctions et missions relatives aux questions liées à :

- l'instruction et la délivrance des autorisations d'occuper le sol, des demandes de certificats d'urbanisme, de permis de construire, de déclaration de travaux et autres documents d'urbanisme,
- la préparation et l'exécution du budget. Dans ce cadre, la délégation porte sur les documents concernant les finances communales : titres de recettes, mandats de paiement, bordereaux et tous les courriers qui y sont relatifs,
- les affaires sociales et notamment les dossiers de demande d'aide sociale,
- les affaires culturelles,
- les affaires du cimetière,
- l'entretien des biens et des bâtiments communaux.

↳ Il est donné délégation à **Madame Rachel BIGNON, 3<sup>ème</sup> adjoint**, pour assurer et signer, en nos lieu et place, sous notre surveillance et notre responsabilité, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire et des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Adjoints, les fonctions et missions relatives aux questions liées à :

- l'instruction et la délivrance des autorisations d'occuper le sol, des demandes de certificats d'urbanisme, de permis de construire, de déclaration de travaux et autres documents d'urbanisme,
- la préparation et l'exécution du budget. Dans ce cadre, la délégation porte sur les documents concernant les finances communales : titres de recettes, mandats de paiement, bordereaux et tous les courriers qui y sont relatifs,
- les affaires sociales et notamment les dossiers de demande d'aide sociale,
- les affaires culturelles,
- les affaires du cimetière,
- l'entretien des biens et des bâtiments communaux.

#### **5- Devis extension SDEG Extension Réseau Électrique :**

Deux dossiers de demandes de Permis de Construire concernant la construction de bâtiments destinés à abriter les animaux suite à un projet de création de 2 élevages de canards sur le territoire de la commune, ont été déposés en Mairie le Jeudi 03 avril 2014. Page 7 / 10

Ces deux projets situés à proximité immédiate d'habitations soulèvent beaucoup d'interrogations et une forte opposition de la part des riverains.

Des informations ont été prises auprès de la Sous-Préfecture, de la Préfecture et de l'Agence Régionale de Santé, concernant les règles et règlements à respecter pour l'implantation et la création de ces élevages.

Le dossier de demande de permis a été transmis pour instruction au service concerné, assorti de réserves concernant :

- la proximité de ces projets avec les habitations existantes dont certaines exercent une activité professionnelle d'accueil du public en proposant des chambres d'hôtes,
- la voirie communale qui n'est pas calibrée pour permettre la circulation de camions de fort gabarit,
- l'écoulement des effluents des élevages qui généreront une pollution des ruisseaux environnants.

Le Conseil Municipal émet des réserves sur la faisabilité de ces deux installations.

Pour l'alimentation en électricité du projet situé au quartier "Lasserre", une extension du réseau électrique doit être construite.

A partir du moment où le réseau à construire dépasse une longueur de 100 m, les travaux d'extension sont à la charge de la commune après accord du Conseil Municipal. Le SDEG a transmis un devis d'un montant de 5 700 € HT en réseau aérien et de 7 200 € HT en réseau souterrain.

Le Conseil Municipal émet des réserves concernant la prise en charge de cette dépense. Il demande que l'accord soit donné pour la réalisation de l'extension après versement par le porteur de projet d'une somme correspondante à la dépense engagée.

Le Conseil Municipal charge Mr le Maire d'informer le porteur de projet de cette décision.

## **6 - Questions diverses :**

### **↳ « Gers numérique » :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet du Conseil Général de mettre en place le « Gers Numérique ». Le Syndicat mixte gère le déploiement du très haut débit d'internet dans le département et a entamé les procédures pour que d'ici 2017, tous les Gersois bénéficient d'Internet à haut débit. Le projet le plus ambitieux a finalement été retenu pour le schéma départemental d'aménagement numérique du Gers. Ainsi 60 % des Gersois seront à terme reliés directement à la fibre optique, mais tous les habitants auront une connexion qui oscillera entre 8 et 10 Mo.

Ainsi le Syndicat mixte « Gers Numérique » sollicite son affiliation à titre volontaire au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Gers.

Le Conseil Municipal ne s'y oppose pas.

### **↳ « Informations Autorisations d'Urbanisme » :**

Les deux principales mesures de simplification à retenir sont les suivantes. Elles concernent les dossiers déposés à compter du 1er avril 2014:

- les ravalements de façade (à couleur identique) sont exemptés de procédure d'urbanisme, sauf dans les secteurs protégés (périmètres de protection de monuments historiques, sites classés et inscrits, zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager, aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine), ainsi que sur les immeubles que le plan local d'urbanisme protège au titre de l'article L123-1-5,7°). Le conseil municipal, ou le conseil communautaire, lorsque la communauté de communes est compétente en matière de PLU, peut décider, en le motivant, de créer un périmètre dans lequel ces travaux seraient soumis à déclaration préalable.

- la transformation d'un garage clos et couvert, annexe d'une habitation, en pièce d'habitation est soumis à déclaration préalable (et plus à permis de construire).



↳ « Attribution réserve Parlementaire » :

Monsieur le Sénateur Raymond Vall a prévu d'attribuer à la commune sur sa réserve parlementaire 2014, une subvention de 10 000 € pour la réalisation des travaux d'Assainissement Collectif .

↳ « Courrier Ministre de L'Écologie » :

Dans son courrier du 26 mars 2014 Monsieur le Ministre de l'Écologie Philippe Martin nous informe que le financement de tels projets d'assainissement repose exclusivement sur les interventions des agences de l'eau et du Conseil Général.

Notre projet sera donc aidé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil Général du Gers.

↳ « Vœu des Syndicats des enseignants et association Parents d'élèves » :

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal du retrait de 3 emplois de professeurs d'école du Gers pour la rentrée 2014.

Le Conseil soutient l'exigence des syndicats et de la fédération de parents qui demandent au ministre et au gouvernement une rallonge budgétaire permettant une dotation spéciale, afin d'épargner au Gers et aux départements ruraux de nouvelles amputations de postes de professeurs d'école.

↳ « Négociation terrain station d'épuration » :

Des représentants du Conseil Municipal vont rencontrer le propriétaire du terrain agricole pour négocier l'achat en vue de construire la station d'épuration .

↳ « Clos Madeleine Dabadie » :

Lors d'une visite, l'office Public de l'habitat propose de présenter au Conseil Municipal les appartements créés.

↳ « Façade Clos Madeleine Dabadie » :

Un courrier a été adressé à l'office Public de l'habitat pour demander de crépir l'ancien mur extérieur du bâtiment.

↳ « Attribution Logement Communal de l'Ecole » :

M. le Maire rappelle à l'Assemblée le départ de Monsieur PIQUET Axel du logement communal F4 situé 7 Rue des Écoles depuis le 08 février 2014.

Il propose de délibérer sur l'attribution de la location de ce logement communal et cite les candidatures en vue de désigner un nouveau locataire. Le Conseil Municipal décide d'attribuer le logement à Mademoiselle FOSSIER Pauline.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22 heures 50.

La prochaine réunion est prévue le 30 avril 2014 à 20 heures.

## Annexe 1

### Proposition de commissaires pour les Communes de 2 000 habitants ou moins

COMMISSAIRES TITULAIRES					COMMISSAIRES SUPPLEANTS			
	NOM	Prénom	Date de naissance	Adresse	NOM	Prénom	Date de naissance	Adresse
1	BORTOLUSSI	Alain	06/07/59	Au Château de Viella	PHELIPPONNEAU	Martine	21/06/59	« Bascanie » La Barade
2	TISIOT	Serge	04/10/42	20, Rue Yvette Sourdois	DABADIE	Pierre	23/08/58	« Laougué » Rte de Madiran
3	DELORD	Georges	09/07/37	16, Grand' Rue du Pacherenc	AIMABLE	Michel	01/05/50	« La Grange » Quart. Delalariou
4	PEYRUC	Jean	27/12/40	« Darros » Rte de Portet	ROULT	Stéphanie	23/05/74	5 Rue Yvette Sourdois
5	TAUZIN-PETIT	Francis	08/02/53	Route de Madiran	CAMPARDON	Gilles	08/08/62	A Pourret 32400 LABARTHETE
6	LAPORTE	Sophie	27/03/74	Quartier Estremdebat	LASSERRE	Paulette	24/12/47	« Les Chênes » Quart. Estremdebat
7	LASSERRE	Brigitte	01/10/58	11, Grand' Rue du Pacherenc	DABADIE	Céline	18/02/81	« Le Tisé » Quart. Delalariou
8	FROUIN	Michel	03/02/44	29, chemin du souvenir Français	BAYONNETTE	Francis	09/12/45	28, Avenue de la Barade
9	CAUZETTE	Olivier	15/01/71	57, Rue Achille Viadieu 31400 Toulouse	KRYL	Yvan	05/01/74	« A Baugé » Quart. Delalariou
10	LABORDE	Sabine	09/01/67	A Manaoutita	LABARRERE	Dominique	04/02/59	38, Avenue de la Barade
11	LANNUSSE	Bastien	15/07/89	« Pouey » Quart. Estremdebat	LAFON	Michel	30/09/58	2, Rue du Couvent
12	LANGLADE	Christophe	04/03/74	4, Rue Yvette Sourdois	MICAS	André	02/06/70	« Seigneur » Rte de Madiran